



L'OFFICE  
D'INVESTISSEMENT  
DU RPC

il s'agit de **l'avenir**

R A P P O R T   A N N U E L   2 0 0 2

# Les Canadiens ont le droit de savoir

Les Canadiens ont le droit de savoir pourquoi, comment et où nous investissons les fonds du Régime de pensions du Canada, qui prend les décisions de placement, quels sont les placements que nous détenons en leur nom et quel est leur rendement.

Nous devons par conséquent communiquer proactivement et rapidement des renseignements détaillés sur nos activités de placement, principalement au moyen de notre site Web, pour que les Canadiens puissent comprendre comment nous nous employons à aider le Régime de pensions du Canada à tenir sa promesse en matière de pensions.

La communication rapide des nouveautés importantes se fait aussi par l'intermédiaire des services de fils de presse. Citons à titre d'exemples nos résultats financiers trimestriels et annuels, les nouveaux placements, les nouvelles relations de partenariat, les nominations de cadres et les avis d'assemblées publiques.

Nous ne communiquons pas de renseignements sur les placements à l'étude ou qui ne sont pas finalisés, et nous respectons les ententes de confidentialité avec les tiers. Nous nous conformons aux lois fédérales et provinciales et à leurs règlements portant, notamment, sur la protection de la vie privée.

## Que trouve-t-on dans notre site Web [www.oirpc.ca](http://www.oirpc.ca)

• Quoi de neuf?	• Notre règlement directeur
• Assemblées publiques	• Un mandat d'envergure
• Résultats	• Critères de placement
• Avoirs	• Rendement attendu
• Communiqués de presse	• Gestion du risque
• Rapports trimestriels	• Placements sur les marchés publics
• Possibilités de partenariat	• Lignes directrices pour les placements sur les marchés publics
• Notre équipe	• Placements sur les marchés privés
• Notre gouvernance	• Lignes directrices pour les placements sur les marchés privés
• Nos politiques	• Mesure du rendement de l'ensemble du portefeuille
• Le Régime de pensions du Canada	• Placement éthique
• Notre histoire	• Rapports annuels
• Notre loi directrice	• Foire aux questions

## Table des matières

Nos objectifs en matière de placement et d'exploitation	1
Rapport de la présidente du conseil : la communication et la surveillance au service de la transparence	2
Un conseil d'administration possédant l'expertise voulue	5
Rapport du président : un investisseur institutionnel national bien particulier	6
Nos stratégies de croissance à long terme	9
Le rendement de nos placements	12
Revue financière	17
Information sur l'organisme	Troisième de couverture

## Nos objectifs en matière de placement et d'exploitation

Notre but est d'accroître la valeur de l'actif dont dispose le Régime de pensions du Canada pour l'aider à verser les prestations de retraite des personnes qui sont aujourd'hui dans la vie active et ce, dès 2021. Par conséquent, il s'agit pour nous d'assurer l'avenir financier de millions de Canadiens et de Canadiennes.

Tout en investissant à long terme, nous nous fixons des objectifs annuels en matière de placement et d'exploitation, et nous rendons des comptes à leur égard à la fin de chaque exercice.

### OBJECTIFS ET RÉALISATIONS DE L'EXERCICE 2002

Mettre en œuvre le cadre de gestion des risques de placement.

*Nous avons étoffé les politiques, directives et procédures de contrôle des risques et mis en œuvre un système de gestion du risque de portefeuille.*

Diversifier les activités de placement de portefeuille, notamment par l'introduction d'une gestion active.

*Nous avons diversifié nos placements, qui consistaient exclusivement en fonds indiciels en gestion passive, en y ajoutant des fonds d'actions de sociétés fermées gérés par des gestionnaires externes.*

Contenir nos coûts à mesure que nous développons notre exploitation et diversifions nos activités de placement.

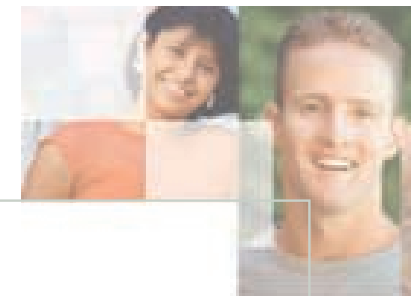
*Nos coûts sont demeurés en deçà du budget approuvé par le conseil, les frais se chiffrant à neuf cents par tranche de 100 dollars d'actif investi.*

Remanier et développer notre site Web à titre de principal moyen de communication avec le public.

*À la fin de l'exercice, nous avons pratiquement terminé le nouveau site, en vue de son lancement prévu pour mai 2002.*

### OBJECTIFS DE L'EXERCICE 2003

- Modifier nos stratégies de placement passif en actions afin d'accroître le rendement à long terme.
- Lancer des programmes de placement actif sur les marchés publics en complément de nos activités de placement actif sur les marchés privés.
- Instaurer une fonction de vérification interne qui s'ajoutera à la fonction de vérification externe, dans le cadre d'une gestion des risques à l'échelle de l'entreprise.
- Améliorer les rapports sur la mesure et l'attribution du rendement.



[www.oirpc.ca](http://www.oirpc.ca)

Notre vision, notre mission et nos objectifs à long terme se trouvent à la section Qui nous sommes.

## *La communication et la surveillance au service de la transparence*

### Rapport de la présidente du conseil

L'Office d'investissement du RPC est responsable de milliards de dollars de fonds de retraite appartenant à la population canadienne et doit donc en rendre pleinement compte. Ces fonds doivent en outre être gérés conformément aux normes professionnelles les plus élevées et indépendamment des gouvernements, les décisions de placement étant prises par des gestionnaires qualifiés.

Lorsqu'ils ont formulé la loi et le règlement qui régissent l'Office d'investissement du RPC, les gouvernements fédéral et provinciaux ont prévu à la fois l'obligation de rendre des comptes et l'indépendance professionnelle.

L'Office d'investissement du RPC est légalement tenu de rendre des comptes au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Finances, qui présente notre rapport annuel à la Chambre des communes. Les états financiers trimestriels et annuels sont déposés auprès des ministres des Finances fédéral et provinciaux, qui sont conjointement responsables du Régime de pensions du Canada. La loi exige en outre que la présidente du conseil et le chef de la direction tiennent des assemblées publiques tous les deux ans dans chaque province qui participe au Régime de pensions du Canada.

L'Office d'investissement du RPC est cependant allé bien au-delà de ces exigences de la loi en matière d'information en adoptant les principes décrits sur la face intérieure de la couverture du présent rapport. La conviction selon laquelle les Canadiens ont le droit de savoir comment et où leur argent est placé et, bien sûr, quel est le rendement de leurs placements, dicte la communication des placements que nous détenons ainsi que des politiques et des décisions les concernant. Grâce à cette démarche proactive, la population canadienne et ses représentants peuvent évaluer les résultats de l'Office.

La surveillance de la direction est une fonction centrale des administrateurs visant à assurer le respect du mandat de l'Office d'investissement du RPC selon la loi. Ce mandat consiste à investir dans l'intérêt des cotisants et des bénéficiaires du RPC en vue d'un rendement maximal, tout en évitant des risques de perte indus. Pour que cette surveillance soit efficace, il est essentiel de disposer d'administrateurs



Gail Cook-Bennett

[www.oirpc.ca](http://www.oirpc.ca)

Les politiques approuvées par le conseil, y compris les codes de déontologie et mécanismes de détection et de résolution des conflits d'intérêt, se trouvent à la section [Nos politiques](#).

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28



possédant de l'expérience dans les services financiers, le placement et d'autres domaines en rapport avec les responsabilités du conseil. La loi et le processus de mise en candidature prévoient des exigences claires à cet égard.

Les quatre comités du conseil assurent une surveillance plus précise, de quatre points de vue différents :

- Le comité de placement, constitué de l'ensemble du conseil, étudie et approuve toutes les politiques et stratégies de placement, ainsi que la nomination des gestionnaires externes de fonds. Les politiques de placement ont été révisées pendant l'exercice 2002, et leurs principaux éléments sont publiés dans notre Énoncé des principes de placement.
- Le comité de la gouvernance veille à l'application de nos codes de déontologie à l'intention des administrateurs et du personnel, ainsi qu'à la détection et à la résolution des conflits d'intérêts. Pendant l'exercice 2002, il a approuvé un manuel de gouvernance révisé.
- Le comité des ressources humaines et de la rémunération évalue le rendement, la rémunération et l'organisation de la direction.
- Le comité de vérification s'assure que la direction dispose d'une structure de contrôles internes efficace pour les risques à l'échelle de l'entreprise et veille à l'établissement des états financiers, avec l'aide des vérificateurs. Pendant l'exercice 2002, un cabinet comptable a été engagé pour fournir des services permanents de vérification interne, qui comprennent l'examen de la surveillance et de l'évaluation des risques par la direction, des politiques connexes, des procédures d'exploitation et des contrôles. Les activités du cabinet de vérification interne complètent celles du cabinet de vérification externe.

Un processus rigoureux prévoit la fixation d'objectifs pour le chef de la direction et l'équipe de direction ainsi qu'un suivi et une récompense annuelle du rendement.

Les administrateurs procèdent également à une autoévaluation annuelle de leur propre efficacité, à titre collectif et individuel. Le questionnaire d'évaluation individuelle, par exemple, demande aux administra-



[www.oirpc.ca](http://www.oirpc.ca)

Le mandat et les activités des comités du conseil sont expliqués à la section Notre gouvernance.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

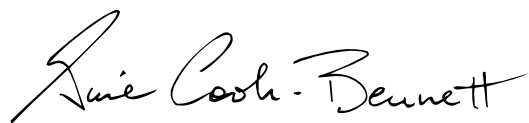
28

teurs d'évaluer leur propre apport et de noter celui de leurs collègues. Le recours à un conseiller externe pour recueillir ces renseignements permet d'assurer la confidentialité voulue.

Le modèle et les processus de gouvernance ne suffisent pas, certes, à garantir le succès d'un organisme mais nous pensons qu'ils contribuent à un bon rendement. Nous avons d'ailleurs eu l'honneur de voir l'Office d'investissement du RPC, qui est un organisme relativement jeune, être choisi comme lauréat du Prix de la gouvernance décerné en 2002 par le Conference Board du Canada et Spencer Stuart pour le secteur public. Ce prix sanctionne les décisions clés que les gouvernements fédéral et provinciaux ont prises en matière de gouvernance à la fin des années 1990 en créant l'Office d'investissement du RPC. Ces décisions constituent la base solide qui nous a permis d'élaborer nos pratiques de gouvernance.

De temps à autre, des administrateurs doivent quitter le conseil parce que leurs responsabilités professionnelles changent ou que des conflits systémiques surgissent. Au nom du conseil, je tiens à remercier sincèrement Monique Leroux, qui a dû nous quitter au terme d'un mandat court mais productif. Les cotisants et les bénéficiaires du RPC peuvent compter sur un conseil dont les membres exercent, avec une réelle indépendance d'esprit, leur surveillance sur une équipe professionnelle de direction déterminée à aider le Régime de pensions du Canada à honorer ses obligations à long terme.

La présidente du conseil,



**Gail Cook-Bennett**



[www.oirpc.ca](http://www.oirpc.ca)

Notre loi et notre règlement directeurs précisent les rapports à présenter au gouvernement et au public; ils se trouvent à la section Notre raison d'être.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

## Un conseil d'administration possédant l'expertise voulue

Le comité des candidatures qui recommande des personnes pour siéger au conseil d'administration doit prendre en considération les candidats possédant de l'expérience dans les finances, le placement et les affaires. Les administrateurs sont chargés d'établir des principes, normes et procédures en matière de placement, de nommer un vérificateur indépendant, d'approuver des mécanismes de détection et de résolution des conflits d'intérêts, d'approuver les codes de déontologie à l'intention des administrateurs et du personnel, ainsi que de surveiller et d'évaluer le rendement de la direction.



**Gail Cook-Bennett**  
présidente du conseil <sup>1,3</sup>  
Économiste;  
ancienne professeure,  
experte-conseil en affaires.  
*Présidente du comité  
de placement.*



**Mary C. Arnold** <sup>2</sup>  
Comptable agréée;  
conseillère en gestion.  
*Présidente du comité  
de vérification.*



**Gilbert Gill** <sup>2</sup>  
Comptable agréé;  
ancien sous-ministre  
des Finances,  
Terre-Neuve-et-Labrador.



**Jacob Levi** <sup>1,2</sup>  
Actuaire.



**Helen M. Meyer** <sup>2,3</sup>  
Cadre financier.



**Dale G. Parker** <sup>1</sup>  
Administrateur de société;  
ancien cadre financier.  
*Président du comité  
de la gouvernance.*



**M. Joseph Regan** <sup>2,3</sup>  
Cadre bancaire en retraite.



**Helen Sinclair** <sup>1</sup>  
Cadre financier.



**Richard M. Thomson** <sup>3</sup>  
Cadre bancaire en retraite.  
*Président du comité des  
ressources humaines et  
de la rémunération.*



**David Walker** <sup>3</sup>  
Cadre d'entreprise.

[www.oirpc.ca](http://www.oirpc.ca)

On trouvera une explication du processus de mise en candidature et des biographies des administrateurs à la section Qui nous sommes.

Tous les administrateurs sont membres du comité de placement, qui examine et approuve la stratégie de placement de la direction et les recommandations concernant les gestionnaires de fonds externes.

<sup>1</sup> Le comité de la gouvernance est responsable de la gouvernance, de l'évaluation de l'efficacité du conseil et du contrôle de l'application des codes de déontologie et des mécanismes de détection et de résolution des conflits d'intérêts, qui prévoient clairement le pouvoir du conseil et de la direction en matière de résolution des conflits apparents, et veille à ce que les administrateurs et le personnel fournissent deux fois par an une déclaration selon laquelle ils se conforment à ces principes.

<sup>2</sup> Le comité de vérification surveille la présentation de l'information financière, la vérification externe, les systèmes d'information, la vérification interne et les contrôles internes, ainsi que la gestion du risque.

<sup>3</sup> Le comité des ressources humaines et de la rémunération est responsable des principes de rémunération, de l'examen du rendement du chef de la direction, de la planification de la relève et de la structure organisationnelle.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

# Un investisseur institutionnel national bien particulier

## Rapport du président



John A. MacNaughton

Un autre exercice productif vient de s'achever à l'Office d'investissement du RPC. Voici un aperçu de ce que nous avons accompli :

- Nos placements en actions ont rapporté 316 millions de dollars, soit un taux de rendement de 3,4 pour cent.
- À des placements passifs dans des actions de sociétés ouvertes, nous avons ajouté des fonds d'actions de sociétés fermées gérés de manière active en affectant 2,4 milliards de dollars à 14 gestionnaires externes. Les sommes ainsi affectées seront investies au cours des prochaines années.
- Nous avons amélioré nos capacités de comptabilisation des placements, d'évaluation du rendement et de gestion du risque. Cela nous permettra de perfectionner nos programmes de gestion du risque lié au portefeuille à court et à long terme dans le contexte d'une croissance rapide de notre actif.
- Nous avons porté notre effectif permanent à 23 personnes en recrutant des spécialistes et du personnel de soutien dans tous les domaines du placement et de l'exploitation. L'Office reste un organisme rationalisé et ciblé. Nous entendons contenir les frais généraux, élaborer et gérer des stratégies de placement et d'exploitation rigoureuses, retenir les services de spécialistes de l'extérieur pour mettre en œuvre la plupart de nos stratégies sous notre étroite supervision et produire des résultats à long terme qui contribuent à la stabilité financière du Régime de pensions du Canada.

Nous sommes bien placés pour passer à la phase suivante de notre développement. Au moment de tracer notre itinéraire futur, il importe de se rappeler que l'Office d'investissement du RPC est très différent des caisses de retraite canadiennes, tant du point de vue de son mandat que de sa conception.

Premièrement, contrairement aux régimes de retraite typiques, le Régime de pensions du Canada ne vise pas une capitalisation entière (c.-à-d. un actif correspondant au passif). Conçu en 1966 selon le principe du financement par répartition, le régime vise maintenant une capitalisation partielle, l'actif devant atteindre environ 25 pour cent du passif au cours des années à venir. Les cotisations des employeurs et des salariés et les revenus de placement provenant de l'Office d'investissement du RPC permettront aux gouvernements d'honorer leurs obligations au titre du RPC à mesure qu'elles arriveront à échéance.



[www.oirpc.ca](http://www.oirpc.ca)

On trouvera un exposé de notre méthode d'établissement de partenariats avec des gestionnaires de fonds externes à la section Possibilités de partenariat.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

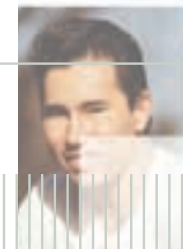
27

28

Deuxièmement, les prestations du RPC sont pleinement indexées sur l'inflation, ce qui signifie que nous devons investir dans des placements dont le rendement est supérieur à l'inflation. Les placements les moins risqués qui garantissent un rendement supérieur au taux d'inflation sont les obligations à rendement réel. Malheureusement, leur rendement n'est pas suffisant pour répondre aux besoins futurs du RPC. Nous devons donc assumer quelques risques pour obtenir un rendement supérieur à long terme.

Troisièmement, étant donné nos importantes rentrées de fonds annuelles, nous allons devenir un investisseur institutionnel de très grande envergure par rapport au petit marché canadien. D'ici 2012, la valeur de notre actif s'établira entre 125 et 150 milliards de dollars. Le montant exact dépendra du rendement que nous réaliserons, de la proportion du portefeuille d'obligations d'État détenu par le Régime de pensions du Canada qui sera transférée à l'Office et de l'excédent des cotisations au RPC sur les prestations versées. Au cours de la prochaine décennie, nous nous attendons à avoir entre 6 et 8 milliards de dollars de nouvelles rentrées de fonds à investir *chaque année*, en moyenne. Naturellement, nous voulons éviter de faire monter les cours, surtout sur le marché boursier canadien. Afin d'éviter d'avoir « tous nos œufs dans le même panier », nous allons détenir un maximum de placements étrangers afin de tirer parti de la croissance des autres économies du monde.

Quatrièmement, le régime n'aura pas besoin de liquidités provenant de l'Office d'investissement du RPC avant une vingtaine d'années. Selon les hypothèses de l'actuaire en chef, les cotisations au Régime de pensions du Canada devraient être supérieures aux prestations versées jusqu'en 2021. C'est une bonne nouvelle pour un investisseur disposant de liquidités importantes. Nous pouvons en effet tirer parti de plusieurs cycles économiques pour profiter d'une croissance économique supérieure au Canada et sur les marchés mondiaux, et en investissant une partie de notre actif dans des placements moins liquides qui rapportent davantage.



[www.oirpc.ca](http://www.oirpc.ca)

Notre approche générale concernant la gestion du risque est exposée à la section Comment nous investissons.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

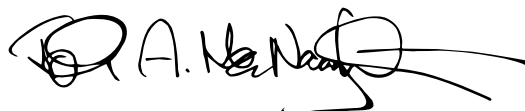
28

Étant donné nos caractéristiques distinctives, nous devons abandonner notre stratégie actuelle, trop restrictive, consistant à reproduire des indices boursiers pour les marchés canadiens, américains et autres. Notre plan est d'assurer nous-mêmes la gestion passive des placements en actions de sociétés ouvertes, de remanier ce portefeuille et de retenir les services de spécialistes externes pour assurer la gestion active d'une partie de celui-ci. Nous allons en outre affecter plus de fonds aux actions de sociétés fermées et explorer diverses possibilités de placement dans des biens immobiliers productifs, des projets d'infrastructure et des ressources naturelles. Nos stratégies de placement actuelles et futures sont exposées dans la section suivante, intitulée « Nos stratégies de croissance à long terme ».

Enfin, nos activités diffèrent de celles des caisses de retraite canadiennes du fait que nous sommes au service des 16 millions de cotisants et bénéficiaires du RPC ainsi que des gouvernements fédéral et provinciaux, auxquels nous devons rendre des comptes. Nous acceptons la responsabilité de les tenir au courant des modifications de notre stratégie de placement. Dans cette optique, nous avons beaucoup accru la communication continue d'information sur les placements dans notre site Web. Nous serons en outre heureux d'avoir l'occasion de nous entretenir avec la population canadienne lors de nos assemblées publiques prévues dans tout le pays en juin 2002 (on trouvera des détails à ce sujet dans notre site Web).

Je remercie notre conseil d'administration de ses conseils et de son appui au cours de l'exercice écoulé. Je tiens aussi à remercier notre personnel de son dévouement et des efforts qu'il a déployés pour veiller à ce que toutes les activités de l'Office d'investissement du RPC visent à renforcer la stabilité financière du Régime de pensions du Canada à long terme.

Le président et chef de la direction,



**John A. MacNaughton**

[www.oirpc.ca](http://www.oirpc.ca)

Les biographies des membres de l'équipe de direction se trouvent à la section Notre équipe.